



ARRÊTÉ D'ANNULATION DE VACANCES ET DE CRÉATIONS D'EMPLOIS 28-2020 N° AN05620200224870

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet du Morbihan

Transmis

Au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à VANNES le 24 février 2020

Monsieur Joseph BROHAN
Président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05619126497001	Ingénieur Ingénieur principal	Responsable du service espaces naturels et randonnées (H/F) Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN 56009 Vannes cédex	04/04/2020	05620191211225
V05620023223001	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe	AGENT POLYVALENT DES ECOLES MATERNELLES (F/H) Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps complet	VILLE DE VANNES 56019 VANNES CEDEX	01/04/2020	05620200218647